

Pour des infirmières praticiennes spécialisées

Rémy Meury (CS-POP)

Des inquiétudes se manifestent régulièrement, dans la population comme au sein du Parlement, quant à la pénurie de médecins généralistes dans le Jura. Parallèlement, des initiatives intéressantes se sont développées récemment dans notre canton. La dernière en date est la création d'un réseau médical, visant aussi par ailleurs à faire baisser les coûts de la santé. Ce réseau se dit ouvert aux autres spécialités que la médecine générale. Les infirmières indépendantes y seront également les bienvenues.

Sur ce dernier point, la formule actuelle qui veut que les infirmières pratiquent sur délégation d'un médecin mériterait d'être revue pour permettre à ce corps de métier d'assurer des tâches de médecine de premier recours. Mais le Jura ne dispose pas des bases légales pour permettre à des infirmières de substitution, dirons-nous, d'intervenir de manière indépendante.

Après le Canton de Vaud en 2017, le Canton de Neuchâtel a introduit en mai dernier dans sa loi sanitaire la profession d'infirmière praticienne spécialisée. Ces professionnelles de la santé pourront prescrire et interpréter des tests diagnostiques, effectuer des actes médicaux et en assurer le suivi et les ajustements. Il est certain que des précisions sur ces éléments doivent encore être apportées pour déterminer l'étendue exacte des interventions de ces infirmières. Mais ce nouveau statut doit être compris comme un appui aux médecins et non comme une concurrence.

La proposition à Neuchâtel émane d'une intervention déposée par trois infirmières issues de trois groupes politiques : socialiste, libéral-radical et VertPOP. Une alliance qui explique sans doute que 70% du Grand Conseil a adopté ce projet contre l'avis de l'exécutif.

Des échanges avec des médecins jurassiens nous indiquent que plusieurs d'entre eux sont favorables à ce qu'une telle démarche se développe dans notre canton.

Ainsi, par cette motion, nous demandons au Gouvernement d'apporter les modifications nécessaires à la loi sanitaire pour y introduire et reconnaître la profession d'infirmières praticiennes spécialisées.

Rémy Meury (CS-POP)

Co-signataires

- Christophe Schaffter (CS-POP)
- Raphaël Breuleux (Verts)
- Ivan Godat (Verts)
- Magali Rohner (Verts)
- Baptiste Laville (Verts)
- Philippe Bassin (Verts)
- Pauline Godat (Verts)
- Céline Robert-Charrue Linder (Verts)
- Roberto Segalla (Verts)
- Sonia Burri-Schmassmann (Verts)

- Lucien Ourny (Verts)
- Anita Kradolfer (Verts)
- Liza Crétin-Schumacher (CS-POP)

Intervention déposée officiellement le 13 décembre 2023